



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/WG.1/2008/1
12 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE VIEILLISSEMENT

Première réunion
Genève, 1^{er} et 2 décembre 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA PREMIÈRE RÉUNION

qui se tiendra dans la salle XVI du Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le lundi 1^{er} décembre 2008, à 10 heures

À la Conférence ministérielle sur le vieillissement (León (Espagne), 6-8 novembre 2007) organisée sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU, plusieurs pays ont jugé nécessaire de disposer d'un mécanisme visant à garantir des activités de suivi. C'est pourquoi le Comité exécutif de la CEE a décidé, à sa vingt-quatrième réunion, de créer le Groupe de travail sur le vieillissement (ECE/EX/2008/L.11), dont l'objet est de renforcer et de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ainsi que de la Déclaration ministérielle de León. Le Groupe de travail devrait assurer une meilleure intégration de l'expérience des pays en matière de vieillissement dans les travaux de la CEE et veiller à ce que les activités de la Commission dans ce domaine continuent de répondre aux besoins des États membres. On trouvera ci-après l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat pour cette première réunion, consacrée à la constitution du Groupe de travail.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du bureau.
3. Décision du Comité exécutif concernant les travaux de la CEE sur la population.
4. Mesures internationales à l'appui de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement:
 - a) CEE;
 - b) Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU;
 - c) Commission européenne;
 - d) Collaboration avec des organisations non gouvernementales.
5. Programme de travail pour la période 2009-2010:
 - a) Suivi de la mise en œuvre: établissement d'indicateurs, collecte de données, diffusion de l'information;
 - b) Notes d'orientation illustrées d'exemples de bonnes pratiques;
 - c) Renforcement des capacités;
 - d) Analyse des liens entre les générations;
 - e) Débat de clôture.
6. Planification de l'évaluation des résultats.
7. Résumé et conclusions.
8. Clôture de la réunion.

II. ANNOTATIONS

Lundi 1^{er} décembre, à partir de 10 heures

Point 1: Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour (10 h 00-10 h 15)

Document: Ordre du jour provisoire annoté (ECE/WG.1/2008/1)

1. Un représentant de haut niveau du secrétariat ouvrira la réunion.
2. Le Groupe de travail devrait adopter l'ordre du jour.

Point 2: Élection du bureau (10 h 15-10 h 30)

3. Le Groupe de travail élira un président, un vice-président et les membres de son bureau.
4. Le Président élu formulera des observations liminaires.

Point 3: Décision du Comité exécutif concernant les travaux de la CEE sur la population (10 h 30-11 h 00)

Document: Décision sur les questions relatives aux travaux de la CEE sur la population: création du Groupe de travail sur le vieillissement (ECE/EX/2008/L.11)

5. Le secrétariat informera le Groupe de travail des discussions du Comité exécutif relatives aux travaux de la CEE sur la population et de la décision du Comité de créer le Groupe de travail et de définir son mandat.
6. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des informations communiquées, en particulier de son mandat.

Point 4: Mesures internationales à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (11 h 00-13 h 00)

7. Le Groupe de travail souhaitera peut-être faire des observations sur les informations communiquées au titre des points subsidiaires ci-après et prendre note de ces informations en vue du débat sur le programme de travail qui s'ensuivra au titre du point 5.

a) CEE

8. Le secrétariat rendra brièvement compte des activités qu'il a menées depuis la Conférence ministérielle de León concernant la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid.

b) Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

9. Un représentant du Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU informera le Groupe de travail de l'examen et de l'évaluation à l'échelle mondiale du Plan d'action internationale de Madrid sur le vieillissement, du cadre d'exécution stratégique établi pour la session de 2009 de la Commission du développement social et du rôle envisagé pour les commissions régionales.

c) Commission européenne

10. Un représentant de la Commission européenne informera le Groupe de travail des activités de la Commission qui présentent un intérêt direct pour le mandat du Groupe.

d) Collaboration avec des organisations non gouvernementales

11. Un représentant d'organisations non gouvernementales (ONG) informera le Groupe de travail de la manière dont les ONG travaillant dans le domaine du vieillissement, en particulier celles qui ont une envergure internationale, pourraient contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

Lundi 1^{er} décembre, à partir de 15 heures

Point 5: Programme de travail pour la période 2009-2010

12. Le secrétariat expliquera les principes fondamentaux du projet de programme proposé.

13. Le Groupe de travail examinera le projet de programme de travail pour la période 2009-2010 et prendra des décisions sur chaque point subsidiaire ci-après.

Document: Projet de programme de travail (ECE/WG.1/2008/3).

a) Suivi de la mise en œuvre: établissement d'indicateurs, collecte de données, diffusion de l'information (15 h 15-16 h 45)

14. Les engagements pris au titre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid portent sur un vaste éventail de domaines dans lesquels des progrès s'imposent. Des indicateurs de résultat permettraient de mesurer et de comprendre les progrès accomplis dans la mise en œuvre. Un représentant du Centre européen de recherche en politique sociale présentera une proposition sur des activités de suivi, y compris des travaux théoriques sur des indicateurs ainsi que la collecte et la diffusion de données, sur laquelle pourraient reposer les activités du Groupe de travail dans ce domaine.

15. Les délégations seront invitées à examiner les activités proposées.

16. Le Groupe de travail voudra peut-être décider des activités de suivi à inscrire dans le programme de travail.

b) Notes d'orientation illustrées d'exemples de bonnes pratiques (16 h 45-18 h 00)

17. Il a été souligné que l'échange d'expériences était un élément essentiel de l'appui international à la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid. Pour faciliter cet échange, le secrétariat a élaboré une proposition relative à la rédaction d'une série de notes d'orientation, qui sera présentée au Groupe de travail.

18. Il sera demandé aux délégations invitées de commenter brièvement les exemples de bonnes pratiques présentés.

19. Les délégations voudront peut-être débattre de la proposition et des exemples présentés.

20. Le Groupe de travail souhaitera peut-être décider des thèmes et du plan d'ensemble de la série de notes d'orientation à inscrire dans le programme de travail.

Mardi 2 décembre, à partir de 10 heures

c) Renforcement des capacités (10 h 00-12 h 00)

21. Des thèmes sur lesquels pourraient porter les activités de renforcement des capacités seront présentés à la lumière des informations échangées lors de réunions internationales et d'ateliers sur le renforcement des capacités consacrés à la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Le secrétariat présentera une proposition pour l'organisation d'un atelier sous-régional sur le renforcement des capacités.
22. Des représentants du DAES, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'Institut international du vieillissement expliqueront brièvement la contribution qu'ils pourraient apporter à ces activités.
23. Les délégations souhaiteront peut-être commenter les propositions présentées et évoquer des domaines où il serait particulièrement utile de renforcer les capacités. Elles voudront peut-être aussi informer le Groupe de travail de la manière dont leurs pays pourraient contribuer au renforcement des capacités, s'agissant notamment d'organiser et d'accueillir un atelier sur ce thème.
24. Le Groupe de travail souhaitera peut-être décider des activités de renforcement des capacités à inscrire dans le programme de travail.

d) Analyse des liens entre les générations (12 h 00-13 h 00)

25. Sur la base de données recueillies dans le cadre du Programme de la CEE relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations, il est proposé d'indiquer comment profiter de ces travaux pour promouvoir l'élaboration de politiques de solidarité intergénérationnelle et intragénérationnelle (engagement 9 de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement).
26. Le Groupe de travail voudra peut-être examiner et arrêter la structure et le contenu de l'analyse à inscrire dans le programme de travail.

Mardi 2 décembre, à partir de 15 heures

e) Débat de clôture (15 h 00-16 h 30)

27. Le Président résumera les décisions prises sur chaque élément de programme et les principaux points débattus.
28. Le Groupe de travail devrait approuver son programme de travail.

Point 6: Planification de l'évaluation des résultats (16 h 30-17 h 15)

Document: Rapport sur les résultats du programme (ECE/WG.1/2008/4).

29. Le secrétariat présentera brièvement un document décrivant les résultats escomptés, les indicateurs pertinents relatifs au sous-programme de la CEE sur le logement, l'aménagement du

territoire et la population pour l'exercice biennal 2008-2009, ainsi que le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011.

30. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des informations communiquées sur le groupe d'activités sur la population.

Point 7: Résumé et conclusions (17 h 15-17 h 45)

31. Le Président résumera, avec le concours du secrétariat, les décisions adoptées à la réunion. Le calendrier des prochaines réunions du Groupe de travail et du Bureau sera proposé et arrêté.

Point 8: Clôture de la réunion (17 h 45-18 h 00)

32. Le Président prononcera la clôture de la réunion.
